

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1842 à 1856présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, après le mot :

« transferts »,

Insérer les mots :

« , à compter de 2020, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à sanctuariser le fonds de réserve des retraites jusqu'en 2020, ainsi qu'il était prévu lors de sa création.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1842	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1843	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1844	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1845	de	M.	François Asensi
Adt n°	1846	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1847	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1848	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1849	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1850	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1851	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1852	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1853	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1854	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1855	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1856	de	M.	Gabriel Serville